

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CHAROST

Compte Rendu du Conseil Municipal



Séance ordinaire du 19 Janvier 2022



En exercice	Présents	Votants
14	9	13

Le Mercredi 19 Janvier 2021, le Conseil municipal de la Ville de Chârost, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique salle polyvalente, par convocation en date du 14 Janvier 2022 et sous la Présidence de M. Ludo Coste, Maire,

Etaient présents : Mrs COSTE Ludo, M. JACQUET Christian, MARTIN Dominique, MERCIER Bertrand, MICOUREAU Jean-Pierre,

Mmes BERTON Nathalie, BOISSAY Brigitte, GAZEAU Carole, VERDIER Edithe

Absent : PAVIOT Etienne,

Pouvoirs :

BERNACHOT-COMPAIN Emilie à COSTE Ludo

M. CHAPUS Yvon à COSTE Ludo

BOUCHER Alexandre à BERTON Nathalie,

RENAULT Delphine à VERDIER Edithe

Le secrétaire de séance est MERCIER Bertrand,

Le Maire ouvre la séance à 18h08

Il annonce les décisions prises par délégation en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

Décisions prises par délégation

Devis signés

10/12	AEB : Achat d'une motopompe pour le service des eaux	1 026.00 TTC
14/12	SEGEC : Poteau d'incendie pour la rue Brivault	1 800.00 TTC
15/12	LOXAM : Location d'un mobil home pour le service technique	1 031.93 TTC
22/12	BIA GEO : Bornage terrain route de Civray	983.94 TTC
27/12	BIA GEO : Bornage terrain « Les Côteaux »	1 243.06 TTC
03/01	THOMASSET Réfection branchement eaux usées rue Castelnau	2 940.00 TTC
05/01	ROGAUME : Travaux de réfection du centre technique	18 315.65 TTC
07/01	SEDI : Fournitures administratives pour la mairie	630.76 TTC
07/01	SEDI : Ramettes de papier pour la mairie	1 352.16 TTC
10/01	LOXAM : Location nacelle pour dépose décorations de Noël	426.62 TTC
12/01	SETEC : Reprise de tampons sur RN 151	2 002.01 TTC
14/01	T.R.C. : Matériaux divers pour le service des eaux	1 016.99 TTC
18/01	MALICHARD : Travaux de couverture pour le service technique	2 228.40 TTC
18/01	MALICHARD : Travaux de couverture pour le service technique	5 294.40 TTC

Déclarations d'Intention d'Aliéner

13/12	ZL 90
03/01	ZB 304
03/01	ZB 172
03/01	ZB 54 et 55
04/01	ZC 76
11/01	ZC 301

1 – Décision modificative n°4 budget mairie

Afin de régler les sommes concernant intérêts d'emprunt et ligne de trésorerie
Il est nécessaire de modifier le budget avec les imputations suivantes :

Article	Intitulé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
6688	Emprunts intérêts et autres	840	
615228	Entretien et réparations		840
Total fonctionnement		+840€	-840€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** La décision modificative

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2 – Décision modificative n°2 budget eau

-

- Afin de régler les sommes concernant le déficit au chapitre 011 et 022

Il est nécessaire de modifier le budget avec les imputations suivantes :

Chapitre	Article	Intitulé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
65	6542	Créances éteintes		3164
67	671	Charges exceptionnelles sur opération de gestion		237
67	673	Titres annulés		700
68	6817	Dotations aux dépréciations		2779
011	60612	Electricité	2200	
011	6063	Fournitures d'entretien	3699	
022	022	Dépenses imprévues	981	
	Total fonctionnement		6880	6880

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** la décision modificative

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3- Emprunt 117.000 € terrains Dreal

Ajourné pour complément d'information

4 – Convention Département Aide Sociale : mise à disposition des bâtiments

La Commune de Chârost met à disposition du Département, par la présente convention d'occupation du domaine public à caractère précaire et révocable, des locaux pour y tenir des permanences sociales et accueillir des usagers.

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles le propriétaire met à disposition de l'occupant des biens immobiliers appartenant à son domaine public.

La présente convention prend effet le **1^{er} janvier 2022** pour une durée d'un an.

La présente convention est reconduite, par tacite reconduction, pour une durée **d'un an**, dans la limite de **trois ans** au total.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTÉ

La convention avec le Service Social du Département du Cher

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE: POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

5 - Convention au service fourrière SPBA

Vu la délibération en date du 14 Juin 2021,

Il est soumis à l'examen du Conseil Municipal la convention avec la Société Berrichonne Protectrice des Animaux (SBPA) au titre du renouvellement de l'adhésion 2022.

L'assemblée propose que la cotisation soit calculée sur la base Insee de la population totale en vigueur au 1^{er}/01/22, soit 993 habitants. Il est aussi souhaité que l'association communique son rapport annuel d'activités.

Ainsi, la cotisation annuelle 2022 s'élève à **446.85 €**. (993 habitants x 0.45 cts)

L'association peut procéder exceptionnellement à la capture d'un animal divaguant, la prestation sera facturée **25€** par capture et **0,543€** du km par intervention.

Après délibéré, le conseil municipal

ACCEPTÉ

- l'adhésion à la SBPA pour 2022
- La convention détaillant les modalités de paiement

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

Abstentions : Bertrand MERCIER, Yvon CHAPUS

6 Convention Kangourève

Vu la délibération en date du 14 Juin 2021,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder au renouvellement de la convention annuelle de l'association Arppe en Berry pour la halte-garderie KANGOURÈVE. La durée de la convention est consentie pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Rappel de la convention : elle a pour objectif de préciser les rapports entre la collectivité locale et l'association, ces partenaires ayant en commun les buts suivants :

- Favoriser le maintien ou l'installation des familles dans les villages
- Faciliter la socialisation et la préscolarisation des jeunes enfants
- Offrir des espaces d'accueil pour accompagner les parents
- Penser à la complémentarité des services

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, le programme d'actions suivant, comportant les obligations mentionnées à l'annexe I, laquelle fait partie intégrante de la convention :

Le développement social en milieu rural et péri-urbain à partir de l'axe enfance famille

- Par la gestion de services « innovants » tels que haltes garderies itinérantes, relais assistants maternels itinérants, ateliers parents/enfants.
- Par l'accompagnement des initiatives en milieu rural visant l'amélioration de l'offre d'accueil petite enfance, le soutien à la parentalité

A ce titre, la collectivité locale apporte une contribution financière à la mise en service de ce programme d'actions.

Après délibéré, le conseil municipal

DECIDE

de renouveler ladite convention pour l'année 2022.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

Abstentions : Nathalie BERTON, Alexandre BOUCHER

7- Nouveau plan de financement maison médicale

Vu la délibération en date du 15 Décembre 2021 attribuant les entreprises pour les différents lots,
Vu le chiffrage des lots excepté le lot n°2

Monsieur le Maire propose de revoir le plan de financement qui s'élève à 656.749,00 €HT pour la partie travaux et pour un montant total de **822.879.HT€** maximum pour le projet.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Dépense	Montant HT	Pourcentage
Travaux	656.749,00	
Lot n°2 (charpente estimatif architecte)	22 500,00	
Prestations intellectuelles	89 190,00	
Autres (études etc...)	54.440,00	
Total dépenses	822.879,00	
Recettes		
Subvention CPER 45%	300 000,00	36,45
Département 34%	78 000,00	9,48
SDE18	44 000,00	5,35
Sous total subventions	422 000,00	51,28
Emprunt	250 000,00	30,38
Fonds Propres	150 879,00	18,34
Sous total mairie	400 879,00	48,72
Total recettes	822.879,00	100,00

1. AUTORISE le Maire à signer les pièces du marché et tous les documents s’y rapportant

Nota : le lot 2 étant infructueux de nouveaux devis ont été demandés, la date de remise des plis est fixée au 28 Janvier 2022.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Questions diverses

Bertrand Mercier: Quand le reste à emprunter pour les travaux de la maison médicale sera-t-il débloqué? – En fonction des arrêtés définitifs de subventions, le reste à charge de la commune sera connu courant du 1er semestre.

Ludo Coste :

Quelques informations : La seconde tranche de travaux de l'Espace Lajoie aura lieu courant mars 2022.

Le préau à Hironnelles sera, quant à lui, installé courant février prochain.

Des cyprès ont été plantés dans les cimetières, deux au niveau du columbarium du nouveau cimetière, et un dans l'ancien.

Christian Jacquet : avez-vous donné votre accord au comité des fêtes afin de déposer leurs affaires au CTM ? :

Ludo Coste : -Non. La faisabilité a été évoquée lors d'un rendez-vous informel, mais rien n'a été acté.

Daniel Jomat : les associations communales devraient organiser des manifestations ensemble et se motiver pour plus d'activités. Il faut sensibiliser les associations sur les activités communales.

Alexandre Boucher : Où en sont les travaux d'école, quel est le planning prévu ?

Ludo Coste : Plutôt phase 2024-2025 pour le regroupement et rénovation énergétique avec CCPI.

Ludo Coste : La gendarmerie nous a communiqué ses chiffres de la délinquance pour 2021 : 55 interventions à Chârost sur 800 dans le canton. Dont 5 vols, 6 interventions à la personne, 5 escroqueries.

Les interventions village

Vidéosurveillance: L'installation pour lequel la commune a sollicité une subvention sera faite courant 1er semestre. Pour mémoire, le coût est de 8000 HT et la subvention de 4000€.

Christian Jacquet : Avec le détecteur que nous possédons actuellement, les agents mettent de nombreuses heures pour détecter précisément la fuite d'eau. Par ailleurs, les interventions facturées par VEOLIA 800€ la journée sont multiples. Avec un nouveau détecteur de chez Sewerin cela met seulement 1h et le résultat est beaucoup plus précis. Son coût est de 10.769.52€ HT soit 12.923.42€ TTC non subventionnable.

Alexandre Boucher : où en sont les démarches pour les terrains de la DREAL à côté de Técalémit ?
Bertrand Mercier : nous aurons des nouvelles si France Relance accorde la subvention à Técalémit.

Etat des lieux salle polyvalente : il faudrait mettre une affiche avec le nombre de chaises et tables par piles pour un meilleur rangement.

Nathalie Berton : M. Gauthier d'Issoudun souhaite relancer un club de foot sur Chârost, mais ni les vestiaires ni le terrain sont inutilisables.

Nathalie Berton : Où en est l'inventaire Biodiversité ? – La réunion est reportée au 13 février prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05